

d'ordre général qui intègrent aux décisions, dans tous les secteurs, le coût social et environnemental des activités envisagées et respectent les objectifs économiques, sociaux et environnementaux du développement;

21. reconnaissent que, la participation active de tous les secteurs de la société étant indispensable à la protection et à l'amélioration de l'environnement et à la promotion d'un développement durable, il faut favoriser la participation des organismes non gouvernementaux et des autres secteurs de la société aux préparatifs de la Conférence et à la Conférence elle-même, de même qu'à la réalisation de ses mandats;

22. signalent que les modèles de développement actuels n'ont pas tenu compte de l'importance des cultures qui se sont développées en marge d'eux. Pour atteindre un développement durable, il faut absolument que ces cultures soient reconnues, puisqu'elles ont acquis une connaissance approfondie du milieu naturel dans lequel elles vivent et des méthodes permettant son exploitation viable;

23. affirment que la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement devrait, tout au long de son étape préparatoire, de même qu'au cours des négociations internationales, surtout celles qui auront pour but de résoudre les problèmes mondiaux de l'environnement, veiller entre autres